



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre et le onze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de SEPTEMBRE sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, DIDIER C, GARCES R, BARBOUTY D, OMS RM, CASADEVALL P, BAILLE E, LAPORTE G, RESPAUT JL, AICARDI A, MATHEU M, MATHIOT D, MISO A, OMARI A, SAQUÉ N, KNOBLOCH C,

ARRIVÉE à 18h30 : D'AMATO M

ABSENTS EXCUSÉS : BERNIER M pouvoir à BARBOUTY D

SECRÉTAIRE : KNOBLOCH C

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Ordre du jour

- Compte rendu des décisions du Maire – rapporteur M. GARRABÉ
- renouvellement de ligne de trésorerie au Crédit Agricole - rapporteur Claude DIDIER
- SYDEEL 66: convention de mise en esthétique des réseaux basse tension (BT), éclairage public (EP) et France Télécom (FT) rue de la Close et rue de la Tranquillité - rapporteur: Claude DIDIER
- SYDEEL 66: convention de mise en esthétique des réseaux basse tension (BT), éclairage public (EP) et France Télécom (FT) chemin de la Pave - rapporteur: Claude DIDIER
- cession amiable d'un terrain communal sis rue des Porches cadastré section AI n°279 - rapporteur: Robert GARRABÉ
- rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AE n°209 Clos St Jean avec prise en compte d'une partie des frais d'acte - rapporteur: Robert GARRABÉ
- programme POCTEFA - projet PATRIMC@T II: approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande entre les 13 partenaires du PATRIMC@T II pour une prestation de coordination du projet - rapporteur: Robert GARRABÉ
- Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2024

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2024

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024

2) compte-rendu des décisions du Maire - rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours des mois de mars à août 2024 :

- **Décision N°13/2024 :** Décision portant sur une demande de subvention à la CCV au titre des Fonds de Concours
- **Décision N°14/2024 :** Décision portant acceptation de déclaration de sous-traitance par l'entreprise titulaire du lot N°3 travaux de démolition et reconstruction des locaux techniques de la salle polyvalente
- **Décision N°15/2024 :** Décision portant validation de l'avenant N°1 relatif au marché d'assistance et représentation en justice du droit public
- **Décision N°16/2024 :** Décision portant sur une convention avec le cabinet HGC AVOCATS (13 000.00€ HT/15 600.00 € TTC)
- **Décision N°17/2024 :** Décision portant sur une mission de prestations intellectuelles avec le cabinet COGEAM ÉTUDES (5 200.00€ HT/6 240.00 €TTC)
- **Décision N°18/2024 :** Décision portant sur une mission ayant pour objet la mise à jour du zonage d'assainissement avec le bureau d'études PURE ENVIRONNEMENT (1 200.00€ HT/1 440.00 €TTC)
- **Décision N°19/2024 :** Décision portant sur une mission ayant objet l'établissement d'un dossier de consultation de type accord cadre de travaux à bons de commande avec le bureau d'études RTI (2 300.00 €HT/2 760.00 €TTC)
- **Décision N°20/2024 :** Décision portant passation d'un marché public de travaux pour le lot N°7 : électricité (CASADEVALL) AVENANT N°1
- **Décision N°21/2024 :** Décision portant passation d'un marché public de travaux pour le lot N°7 : électricité (CASADEVALL) AVENANT N°2
- **Décision N°22/2024 :** Décision portant passation d'un marché public de travaux pour le lot N°6 : isolation-plomberie (ORTA) AVENANT N°1
- **Décision N°23/2024 :** Décision portant passation d'un contrat de prêt avec la banque postale pour le financement des investissements du budget principal 2024 (200 000.00 €)
- **Décision N°24/2024 :** Décision portant validation d'un devis de la société MOLINER pour la fourniture et la pose d'une glissière de sécurité Chemin du Mas Chambon (43 346.00 €HT/52 015.20 €TTC)
- **Décision N°25/2024 :** Virements de crédits M57
- **Décision N°26/2024 :** Virements de crédits M57 – CCAS
- **Décision N°27/2024 :** Décision portant validation d'un devis de la société BIZERN pour la fourniture et la pose d'une climatisation réversible nécessaire au bon fonctionnement du local technique de la station d'épuration (2 280.00 €HT/ 2 676.00 €TTC)
- **Décision N°28/2024 :** Décision portant validation d'un devis de la société WIN AVATTIO pour la fourniture et la pose d'aire de jeux dans la cour de l'école maternelle (27 138.35 €HT/32 566.02 €TTC)

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20240040

3) renouvellement de ligne de trésorerie au Crédit Agricole –rapporteur M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le DIDIER expose que dans le cadre des investissements prévus au titre de 2024, la commune a sollicité auprès du Crédit Agricole le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour pallier les décalages de trésorerie entre le règlement des travaux et le versement des subventions correspondantes.

Caractéristiques du prêt :

Montant en euros	: 150.000,00
Durée	: 1 an
Base de calcul exacte	: 365 jours
Taux indexé	: EURIBOR 3 mois * + marge bancaire de 3%
Païement des intérêts d'office	: mensuellement sans capitalisation sur les sommes utilisées par débit
Commissions et frais de dossier	: 150,00 €

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230041

4) SYDEEL 66: convention de mise en esthétique des réseaux basse tension (BT), éclairage public (EP) et France Télécom (FT) rue de la Close et rue de la Tranquillité - rapporteur: Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER explique à l'assemblée que la commune est membre du SYDEEL66 (Syndicat départemental d'électricité) et conformément à ses statuts, le syndicat est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités qui en sont membres. Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes morales membres, la compétence en matière de réseaux électriques. Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques et financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes à la distribution publique d'électricité.

Dans ce cadre pour l'enfouissement du réseau et la mise en esthétique des réseaux rue de la Close et rue de la tranquillité le SYDEEL est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

A cet effet, une convention doit être passée entre la commune et le SYDEEL66 pour définir les modalités d'organisation et de paiement des travaux pour la mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT de la rue de la Close et de la rue de la Tranquillité.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230042

5) SYDEEL 66: convention de mise en esthétique des réseaux basse tension (BT), éclairage public (EP) et France Télécom (FT) Chemin de la Pave - rapporteur: Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER informe l'assemblée que la commune est membre du SYDEEL66 (Syndicat départemental d'électricité) et conformément à ses statuts, le syndicat est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités qui en sont membres. Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes morales membres, la compétence en matière de réseaux électriques. Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques et financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes à la distribution publique d'électricité.

Dans ce cadre pour l'enfouissement du réseau et la mise en esthétique des réseaux rue de la Close et rue de la tranquillité le SYDEEL est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

A cet effet, une convention doit être passée entre la commune et le SYDEEL66 pour définir les modalités d'organisation et de paiement des travaux pour la mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT du Chemin de la Pave.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230043

6) cession amiable d'un terrain communal sis rue des Porches cadastré section AI n°279 - rapporteur: Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AI 279 sise rue des Porches d'une surface de 11m², classée en zone UAa au Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 20 septembre 2022. Cette parcelle est de nature « sol » avec un puits bâti dessus par le propriétaire attenant : Monsieur Jean-François Vilanova résidant 7 bis rue des Porches à Saint-Jean Pla de Corts (parcelle cadastrée AI 280).

Pour mémoire, un document d'arpentage réalisé par géomètre expert en 1988 a divisé la parcelle B947 en B 2309 et B 2310, pour attribution de B 2309 à la commune. Par la suite du remaniement, les parcelles B 2309 et B 2310 sont devenues respectivement AI 279 et AI 280, la parcelle AI 279 demeurant au compte de la commune.

Cette division, issue initialement de la parcelle B 947, constitue une anomalie qu'il convient de régulariser par la cession amiable de la parcelle AI 279 supposée propriété de la commune, à Monsieur Jean-François Vilanova qui en a fait la demande.

Afin que la parcelle AI 279 devienne propriété de Monsieur Vilanova, la commune a saisi date du 16 juillet 2024, le pôle d'évaluations domaniales de Perpignan qui, dans sa lettre valant avis en date du 26 juillet 2024 sous la référence OSE N°2024-66178-53772, a estimé la valeur vénale de cette parcelle AI 279 de 11m² à 275.00 €

Afin de mettre en concordance le cadastre avec la réalité des lieux, il est donc proposé de céder la parcelle AI 279 appartenant au domaine privé de la commune, d'une surface de 11m² à Monsieur Jean-François Vilanova au prix de 275.00 €. Compte-tenu des circonstances particulières sus-évoquées et de la régularisation à opérer, les frais se rapportant au transfert de propriété seront pris en charge par la commune.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230044

7) rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AE n°209 Clos St Jean avec prise en compte d'une partie des frais d'acte - rapporteur: Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20180076 du 27 novembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la commune acceptait la proposition de cession formulée par l'Association Syndicale Libre du lotissement « Le Clos Saint Jean » concernant les voies et équipements du lotissement pour un montant total de 1,00€ symbolique.

Il indique que le lotissement « Le Clos Saint Jean » constitue actuellement un ensemble immobilier comprenant 16 lots numérotés de 1 à 16 sous le régime de la copropriété horizontale tel qu'il en résulte de la loi du 10 juillet 1965, du décret du 17 mars 1967 et des textes subséquents.

Cet ensemble immobilier figure au cadastre sous la forme d'une seule et unique parcelle cadastrée section AE n°94 pour une surface de 78 ares et 34 centiares.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la cession à la commune sus-visée sera régularisée dès lors que la copropriété horizontale sera annulée et la parcelle AE 94 entièrement divisée par géomètre afin de numéroter cadastralement la voirie.

Il informe l'Assemblée de l'acte contenant partage des parties communes entraînant dissolution de la copropriété « Le Clos Saint Jean » à la requête du syndicat des copropriétaires de la copropriété « Le Clos Saint Jean » lequel permet le partage de la copropriété et de dégager les parties communes existantes correspondant aux voiries et espaces verts à rétrocéder à la commune tel que délibéré le 27 novembre 2018 et figurant désormais au cadastre sous la référence section AE n°209 d'une surface de 22 ares et 12 centiares.

Il précise par ailleurs que les frais de notaires s'élevant à 4.300,00€, il conviendrait de prendre en charge à hauteur de 50% cette somme, soit 2.150,00€

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230045

8) programme POCTEFA - projet PATRIMC@T II: approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande entre les 13 partenaires du PATRIMC@T II pour une prestation de coordination du projet - rapporteur: Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le projet PATRIMC@T II « Valorisation du patrimoine culturel commun des vallées catalanes » a été retenu dans le cadre du 1er appel à projet du Programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027). Pour rappel, PATRIMC@T II présente un budget total de 3.194.326,37€ et réunit les 13 partenaires suivants : le GECT PAHT Les Vallées Catalanes (Chef de file), Montbolo, Céret, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Corsavy, Vilalonga de Ter, Vall de Bianya, Sant Pau de Segúries, Sant Joan les Fonts, Sant Joan de les Abadesses, Montagut i Oix, Molló et Camprodon.

Chaque partenaire porte des actions qui lui sont propres et un budget spécifique. Afin de garantir la bonne exécution du projet dans le respect de leurs engagements contractés avec le programme POCTEFA, les 13 partenaires du projet PATRIMC@T II souhaitent confier à un cabinet de consultants spécialisé les tâches qui leur incombent dans le cadre de l'Action 1 « Gestion du projet ». Compte tenu du Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à 9 : un groupement de commandes peut être constitué entre les partenaires du projet PATRIMC@T II afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commande doivent être formalisées dans une convention constitutive. L'intérêt principal pour les partenaires du projet PATRIMC@T II repose sur le lancement d'une consultation unique pour répondre à un même besoin.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20230046

Questions diverses

☛ **Mr le Maire** informe l'assemblée :

- que le 10 octobre 2024 de 9h30 à 11h30 aura lieu une réunion du SIGA du Tech à la Maison de l'Eau au Boulou : réflexion gestion de crise du Tech.
- Les assistantes maternelles recherchent un local de 120m² pour y installer leur crèche.
- Une demande de réservation pour le 16 octobre 2024 a été faite pour le raid des lycées.
- Un courrier de Monsieur GOURMALA a été reçu en Mairie, il souhaite acquérir le local poubelle rue des Saules.
- Une réunion du Schéma Territorial des eaux brutes agricoles aura lieu le 6 novembre 2024 à Saint-Jean Pla de Corts.
- Les sépultures abandonnées au cimetière : voir les démarches à effectuer pour récupérer les terrains.
- Monsieur le Maire explique qu'il souhaiterait lancer un projet de verdissement qui s'inscrirait dans le cadre de la transition écologique.

☛ **Claude DIDIER** informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'AFM Téléthon. Que le club de Rugby comprend 30 jeunes de Saint-Jean et obtient une subvention de 800.00€, Vallespir Basket comprend 27 enfants de Saint-Jean

☛ **Michel ANDRODIAS** retrace les divers travaux en cours :

- Le local technique de la salle polyvalente : terminé cet été.
- Extension de la vidéoprotection : terminé cet été.
- Le tablier du pont vers Maureillas va bénéficier d'une largeur supplémentaire sur sa bande de roulement de 20cm. La durée des travaux est estimée à 2 mois où sera mise en place une déviation.

☛ **Dominique BARBOUTY** informe l'assemblée que jusqu'à l'an dernier pour participer au repas des aînés il fallait avoir 64 ans et plus. Or avec cette règle cette année c'est 100 personnes qui s'ajouteront. Il faut donc réfléchir sur la modification de l'âge limite et passer à 66 ans.

- Le repas des aînés aura lieu le samedi 7 décembre 2024,
- Il a été dit qu'après les travaux de la salle nous resterions sur 3 repas assis ; l'Ouillade, la Fête de la truffe et le repas des aînés

Or la salle est de plus en plus demandée pour des manifestations privées (mariages etc...) il convient de maintenir cette règle.

- La vente des brioches de l'UNAPEI 66 aura lieu entre le 12 et 14 octobre 2024
- L'orchestre de Catalogne peut venir à Saint-Jean Pla de Corts faire un concert en janvier 2025
- Le 19 janvier 2025 une messe aura lieu pour la Saint-Sébastien
- Le dimanche 26 janvier 2025 le grand orchestre de Montpellier donnera un concert à Saint-Jean Pla de Corts

☛ **Rose-Marie OMS** précise à l'assemblée que la rentrée des classes s'est bien déroulée avec 122 élèves en élémentaire et 62 élèves en maternelle. Il y a 8 classes. Les enseignants sont satisfaits des travaux effectués cet été ainsi que des équipements.

☛ **Régis GARCES** informe de la relance du club canin s'agissant de la réfection de la toiture du club house.

- Une réflexion est en cours pour mettre un panneau d'information au lotissement le Clos de Villargeil et éventuellement solliciter les résidents du lotissement.

☛ **Annette AICARDI** relate le dossier de l'antenne à Villargeil avec une hauteur de 24 m à 40m il y a un risque de pollution visuelle collectif. Monsieur GARRABÉ précise que ce dossier sera soumis à autorisation d'urbanisme et qu'il a envoyé les demandes d'études individuelles d'impact radioélectrique. Une demande va être adressée à ORANGE pour une mise en situation sur site, insertion paysagère.

- elle informe d'un problème impression carte piéton avec le pétitionnaire.

☛ **Martine MATHEU** informe l'assemblée

- Qu'il faudrait une 4^{ème} clé pour le centre socio-culturel.

- Les associations ont vu les armoires et demandent des étagères car celles-ci sont nues dans le local de la salle polyvalente.

- Elle demande ce qu'il en est pour l'éclairage du stade. Il lui est répondu qu'un devis a été envoyé.

- Elle précise qu'il faudrait 2 volontaires pour représenter la commune aux ateliers des eaux brutes les 18 décembre 2024 et 22 janvier 2025. Annette AICARDI répondu qu'elle sera présente.

☛ **Régis GARCES** soumet l'idée qu'il faudrait peut-être rafraichir le poste électrique du chêne et des roseaux

☛ **Patrick CASADEVALL** informe l'Assemblée que la saison estivale s'est bien passée. La sécheresse cause des dégâts sur les arbres qui cassent au niveau des parkings. Il serait plus sécurisant de fermer le plan d'eau en cas de fort vent durant la période hors estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00 minutes.

Le Secrétaire

Christophe KNOBLOCK



Le Maire

Robert GARRABÉ